Prix AURA - IUT, Mathias Lavolé lauréat 2014

mardi 9 décembre 2014, par lpe

Le jury du prix AURA / IUT Niort s'est réuni le mercredi 15 octobre 2014 pour désigner le lauréat.

La composition du jury :

- Paul Barbeau, ancien cadre Groupama Niort, membre du CA de l'AURA, absent pour raison de santé, Paul Barbeau a fait part avant la réunion de son évaluation à soumettre au jury.
- Simon Fetet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres,
- Alain Juillard, Consultant, ancien directeur à la CAMIF, membre du CA de l'AURA,
- Alain Pinsonneau, Responsable Assurances Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, membre du CA de l'AURA,
- Patrick Sol, Ingénieur des Arts et Métiers, ancien cadre de la CCI des Deux-Sèvres.

Les mémoires des étudiants retenus par les enseignants (Quatre étudiants, quatre mémoires, un par licence professionnelle) :
- Célia Capelli, Licence Professionnelle Entrepreneuriat et Management de Projets,
- Simon Fouché, Licence Professionnelle Banque Assurance,
- Charlène Gobin, Licence Professionnelle Statistique Commerciale,
- Mathias Lavolé, Licence Professionnelle « Protection Civile et Sécurité des Populations ».

Les critères retenus par le jury par ordre d'importance :
- l'approche opérationnelle et réaliste des propositions à court ou moyen terme,
- le caractère innovant des propositions,
- les qualités d'ouverture, d'esprit d'initiative, de responsabilité de l'étudiant,
- la présentation, la rédaction, permettant d'appréhender clairement le sujet et ses conclusions.
A noter la prise en compte du développement durable dans les critères à retenir par le jury en 2015

Le Lauréat 2014 : Mathias Lavolé pour son mémoire sur le Plan de Continuité des Activités de la Direction de la Gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire face au risque

inondation.
Comme en 2013, à noter une appréciation unanime du jury sur la très bonne qualité de chaque mémoire de ces quatre filières de formation qualifiantes de l’IUT de Poitiers site de Niort.